

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE2310

présenté par  
Mme Thomin

-----

#### ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Les plants utilisés dans la plantation d'une haie favorisent les productions locales. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser l'utilisation de plants issus d'une production locale lors des plantations de haies.